

Réunion du conseil municipal le 18 septembre 2020 à 20 heures 30

A la salle Saint Augustin

Convocation du 10/09/2020

Etaient présents les conseillers municipaux suivants : CARON Daniel, DEVILLERS Brigitte, OSSART Jean-Louis, CARPENTIER Julien, RAU Julien, BLAREZ Cyril, CARPENTIER Pascal, DEBUREAUX Chantal, DROLET Grégoire, RENART Malory, HABOURY Séverine, LENFANT Angélique, DELZENNE Claire

Absents excusés : CLAUS Nathalie, SARAZIN Rémi

Madame DELZENNE Claire est nommée secrétaire de séance.

Monsieur Pascal CARPENTIER prend la parole pour faire remarquer des délais de convocation aux réunions trop courts ne permettant pas aux membres du conseil de pouvoir anticiper leur organisation.

A l'unanimité, les membres du conseil, demandent à Monsieur le Maire d'anticiper les événements afin de pouvoir partager avec l'ensemble du conseil, d'en décider ensemble l'organisation et de pouvoir déléguer.

Monsieur Julien RAU ajoute qu'il comprend le souhait du Maire de vouloir proposer à ses administrés des manifestations festives en cette période difficile ainsi que de vouloir faire parler de la commune, toutefois il rappelle qu'il avait été décidé de ne pas se substituer au Comité des Fêtes.

Monsieur le Maire reçoit les remarques et s'excuse. Il s'engage à s'améliorer et propose aux membres du conseil de ne pas hésiter à venir le rencontrer pour échanger sur tout sujet utile.

Concernant les convocations Monsieur le Maire explique qu'elles ont été tardives car l'ordinateur de la mairie est tombé en panne. Le sujet étant à l'ordre du jour, il sera évoqué ensuite.

Monsieur le Maire propose de passer à l'approbation du procès-verbal de la réunion du 10 juillet 2020.

Les conseillers ont reçu le procès-verbal, Monsieur le Maire demande si l'assemblée a des observations à formuler.

Madame Malory RENART refuse de signer le procès-verbal car des choses ont été écrites sans qu'elles ne soient respectées par le Maire. Elle précise que l'utilisation du pronom « on » englobe les 15 conseillers. Le village a voté pour une liste de 15 personnes qui forment une équipe. Elle reproche à Monsieur le Maire de ne pas tenir compte de l'avis de son équipe et lui demande de changer d'attitude au risque de les perdre.

Elle ajoute qu'elle signera lorsque les choses changeront.

Chacun des autres membres signent le PV en espérant que Monsieur le Maire entende leur opinion.

Monsieur le Maire propose d'ajouter deux points à l'ordre du jour qui nous ont été demandés après l'envoi de la convocation :

- L'adhésion au groupement de commande Somme numérique
- Adhésion au service mutualisé

Le conseil municipal accepte.

Ces points seront traités à la suite des autres, avant les questions diverses.

Décision Modificative Budgétaire N°1 pour l'achat d'un ordinateur pour la mairie

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que l'unique ordinateur du secrétariat de mairie est tombé en panne le 27 août dernier.

A cet effet un devis a été sollicité auprès de Berger Levrault, notre fournisseur actuel de logiciel et de matériel informatique.

Après étude des tarifs, des caractéristiques techniques du matériel proposé et compte tenu de l'urgence de la situation, Monsieur le Maire a retenu la proposition financière de BERGER LEVRAULT pour 1 703 € HT soit 2 043.60 € TTC qui comprend un ordinateur avec processeur intel core i 5, 8 Go de mémoire, un disque dur 512 Go SSD...et un écran 23 pouces ; une solution de sauvegarde en ligne et un abonnement bureautique microsoft comprenant outlook, word, excel, power point, one note, access, publisher pour un an. Le matériel devait être envoyé puis installé le 17 septembre. Monsieur le Maire à force de contacts a fini par obtenir une installation en ligne au 10 septembre.

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de valider cette décision et propose la décision modificative suivante afin de pouvoir régler la dépense en investissement :

- Augmentation du 2183 pour 2 043.60 €
- Diminution du 020 pour 2 043.60 €.

Après en avoir délibéré, Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents valide l'achat d'un ordinateur pour le secrétariat de mairie et accepte la décision modificative ci-dessus proposée.

Acquisition (achat ou location) et maintenance d'un défibrillateur

Monsieur le Maire rappelle que vu l'obligation pour les ERP de s'équiper d'un défibrillateur, lors de la réunion du vote du budget, nous avons déjà étudié les propositions de trois fournisseurs à l'achat et à la location obtenues par Monsieur Julien RAU.

Il apparaît que l'achat est plus rentable sur la durée même en y ajoutant un contrat de maintenance.

Le fournisseur le mieux placé est Electro cœur, d'autant plus que c'est lui qui équipe d'autres communes voisines.

La proposition de la société Electro Cœur comprend l'achat d'un défibrillateur neuf pour 1450 € HT et la maintenance pour 300 € HT par an. La proposition du même fournisseur pour la location fait 720 € par an.

Monsieur le Maire informe que nous avons reçu une proposition de la CCTNP qui coordonne un groupement de commandes pour ce type de matériel et à laquelle nous n'avons pas répondu. C'est la même entreprise (Electro Cœur) qui a obtenu le marché avec un tarif légèrement inférieur : 1 300 € HT pour l'achat du matériel et 250 € HT pour la maintenance.

Monsieur le Maire propose éventuellement de demander à nous rattacher au marché à condition que les délais d'adhésion à ce groupement de commandes ne soient pas dépassés.

Monsieur Julien CARPENTIER demande comment cela se passe si on se sert du matériel ? Est-ce que la remise en état fait partie de la maintenance ?

Monsieur Julien RAU répond qu'en effet cela est compris dans la maintenance tout comme le report de responsabilité si la machine ne fonctionne pas bien.

Monsieur RAU ajoute qu'il s'agit de l'offre la moins chère.

Monsieur Grégoire DROLET demande quelle est la différence entre le matériel proposé et un matériel plus cher ?

Monsieur RAU répond que ce qui induit la hausse du tarif est surtout l'esthétique du matériel ainsi que des options. On propose des machines avec en plus de la voix, des écrans LCD qui montrent comment positionner les patches.

Monsieur RAU ayant l'expérience de ce type de matériel pense qu'il n'est pas nécessaire de mettre plus cher et d'avoir une machine plus sophistiquée étant donné que dans la plupart des cas les gens ont peur de s'en servir.

Monsieur le Maire ajoute que la société Electro Cœur intervient sur de la formation en supplément et l'idée serait de la proposer au conseil municipal.

Madame Malory RENART demande quelles sont les garanties sur ce type de matériel ?

Monsieur le Maire répond qu'il est garanti 7 ans et que les consommables sont à changer tous les 5 ans. Il rappelle que le contrat de maintenance comprend le transfert d'assurance et de responsabilité, ce qui semble extrêmement important étant donné le système très procédurier dans lequel nous sommes aujourd'hui.

Après en avoir délibéré, Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents décide

- D'acheter un défibrillateur auprès de la société Electro Cœur pour un montant de 1 450 € HT et d'en confier la maintenance à cette même société pour 300 € HT par an.
- D'autoriser Monsieur le Maire à régler la dépense en investissement au compte 2188 et à signer le contrat de maintenance ainsi que tous les documents relatifs à cette installation.
- D'adhérer si possible au groupement de commandes coordonnées par la CCTNP pour l'achat et la maintenance d'un DAE et d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte constitutif du groupement de commandes.

Monsieur le Maire propose maintenant de décider de la localisation du matériel.

Le défibrillateur doit être installé dans un emplacement visible du public, central, où il y a le plus de monde et en permanence facile d'accès.

Monsieur le Maire fait remarquer que le meilleur emplacement pour le défibrillateur pourrait être sur le mur de la salle des fêtes avec un bémol évoqué lors de la précédente réunion qui pourrait être le vandalisme.

Monsieur Julien RAU propose de ne pas forcément le mettre à la porte de la salle des fêtes mais quelques mètres plus loin.

Monsieur le Maire fait remarquer qu'une dépense pour l'alimentation électrique du défibrillateur sera nécessaire. A l'unanimité, le conseil municipal accepte la localisation proposée et valide la dépense correspondant aux travaux électriques nécessaires à son installation.

Participation employeur pour la garantie maintien de salaire

Monsieur le Maire informe que depuis mars 2019 la commune prend en charge une partie de la cotisation de la mutuelle de ses agents, soit M. Bernard PETAIN car les titulaires féminines bénéficient de la mutuelle de leur conjoint. Initialement le conseil avait décidé que la participation de la commune serait de 50% mais le centre de gestion nous a demandé de modifier les modalités de la participation de la commune en précisant le montant de la participation par agent et non le pourcentage. Ainsi une participation de 50 € mensuelle a été décidée sur une cotisation de 91 € mensuelle, anticipant les hausses annuelles.

Notre contrat PEC qui n'a pas de mutuelle souhaite adhérer à la MNT. Il bénéficiera également de notre participation de 50 € plafonné au montant de sa mutuelle.

Monsieur le Maire explique que les agents titulaires de la collectivité bénéficient d'un contrat maintien de salaire qui leur garantit un maintien de salaire en cas de maladie ou d'invalidité ainsi qu'une prestation retraite.

La cotisation est prise en charge en partie par les salariés et par l'employeur.

Cette année le taux de cotisation est de 3.05 % avec une retenue salariale de 2.40% et une retenue patronale de 0.65%.

Depuis 2019, la cotisation patronale de 0.65% n'a pas bougé et ce sont les salariés qui ont absorbé les augmentations successives.

Pour 2021, concernant la prestation retraite la MNT propose deux options :

- Le versement de la prestation en rente au taux de 3.72%
- Le versement de la prestation en capital au taux de 3.14%

Monsieur le Maire demande au conseil municipal si on laisse cette augmentation à la seule charge des employés ou si la commune en supporte une partie.

Après en avoir délibéré, Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents décide :

- D'opter pour le versement de la prestation retraite en capital au taux de 3.14%

- De répartir cette cotisation avec 2.10% à la charge des salariés et 1.04% à la charge de la collectivité à compter du 01 janvier 2021.

Madame Malory RENART demande si notre employé communal travaille en ce moment car elle remarque que le village est sale.

Monsieur le Maire répond que Monsieur PETAIN Bernard est arrêté quelques jours suite au décès de sa maman. Il ajoute que par rapport aux années précédentes, nous avons moins d'heures dédiées à l'entretien car nous n'avons recruté pour l'instant qu'un agent en contrat aidé à 20h par semaine.. Les CV reçus et les entretiens passés (en présence de Jean-Louis OSSART, Julien CARPENTIER et Bernard PETAIN) n'ont pas été convaincants.

En ce qui concerne le salissement et l'enherbement, Monsieur le Maire explique qu'avec l'interdiction de l'utilisation de produit phytosanitaire, la tâche est de plus en plus compliquée.

Monsieur Grégoire DROLET n'est pas d'accord car il fait remarquer que d'autres villages parviennent à être propres.

Madame Angélique LENFANT propose que les habitants nettoient devant chez eux.

Madame Chantal DEBUREAUX fait remarquer que Monsieur GAILLEZ Pierrick, que nous venons de recruter en CUI semble travailleur et sérieux et qu'il serait plus judicieux de le recruter à plein temps plutôt que plusieurs CUI qui ne feront pas l'affaire.

Monsieur le Maire explique que l'idée des contrats aidés est de trouver une personne apte au remplacement de Monsieur PETAIN lorsqu'il partira en retraite.

En effet si Monsieur GAILLEZ nous satisfait, le but serait de le renouveler jusqu'à 2 ans et de lui faire un contrat à plein temps pendant 4 ans en attendant la retraite de Monsieur PETAIN.

Madame Chantal DEBUREAUX fait remarquer que si Monsieur GAILLEZ trouve un temps plein avant, il nous lâchera.

Monsieur le Maire ajoute que notre CVthèque n'étant pas de très haute qualité, si on ne trouve personne, on proposera de faire l'effort financier plus rapidement.

Monsieur Pascal CARPENTIER demande si la concrétisation avec une entreprise extérieure pour les tontes pourrait aider notre employé ?

Monsieur le Maire répond qu'on pourrait faire appel à des prestataires extérieurs pour certains types de travaux comme la réfection des chemins en cailloux où une entreprise irait beaucoup plus vite.

Madame Malory RENART demande si le tressage d'arbre effectué tous les ans est nécessaire ?

Monsieur le Maire répond qu'il s'agit d'un travail à effectuer en période creuse mais qu'en effet maintenant que le tressage est fait on pourrait envisager de les tailler au taille haie. Par ailleurs le village peut être fier de cette rangée de tilleuls palissés comparée à d'autres. Le mérite en revient à Bernard PETAIN.

Monsieur Julien CARPENTIER fait remarquer le professionnalisme de notre employé qui connaît bien le métier et qui est travailleur. Il n'hésite pas à dire que deux personnes seront nécessaires à son remplacement.

Madame Chantal DEBUREAUX ajoute que Monsieur PETAIN est perfectionniste et il est un lien et un contact pour la population.

Adhésion au CT-CHSCT de la CCTNP

Monsieur le Maire explique le rôle du CHSCT et du CT. Le CHSCT est une instance consultative, spécialisée dans l'examen des questions relatives à la santé, la sécurité et les conditions de travail des agents. Il apporte, en ces matières, son concours au comité technique.

Chaque collectivité employant 50 agents ou plus est dotée de son propre CT et d'un CHSCT à part entière. Les collectivités affiliées comptant moins de 50 agents relèvent du CT du Centre de Gestion, qui exerce également les missions de CHSCT.

Le Comité Technique est obligatoirement saisi pour avis, préalablement à toute décision relative à l'un des domaines suivants :

L'organisation et le fonctionnement des services ;

Les évolutions des administrations ayant un impact sur les personnels ;
Les grandes orientations en matière de politique indemnitaire et les critères de répartition y afférents ;
L'action sociale et participation à la protection sociale complémentaire des agents ;
La formation, l'insertion et la promotion de l'égalité professionnelle ;
Les sujets d'ordre général intéressant l'hygiène, la sécurité et les conditions de travail.

Monsieur le Maire expose que la CCTNP a son propre CT auquel elle propose aux communes membres d'adhérer.

Monsieur le Maire précise que notre commune est affiliée au CDG80 et cela fonctionne bien.

Après en avoir délibéré et n'y trouvant pas d'intérêt majeur, le conseil municipal décide de ne pas adhérer au CT-CHSCT de la CCTNP.

Monsieur le Maire informe qu'il souhaiterait en accord avec lui modifier le temps de travail hebdomadaire de l'employé communal en le passant à 36h afin qu'il fasse 4h le vendredi. Il informe que pour ce type de demande la commune doit saisir le comité technique

ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDES DE SOMME NUMERIQUE

Considérant l'intérêt de participer à un marché mutualisé de matériels informatiques pour l'équipement de notre école dans le cadre de la mise en œuvre des Espaces Numériques de Travail,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents d'adhérer au groupement de commandes, dont le coordonnateur est le syndicat mixte SOMME NUMERIQUE, en cours de constitution pour les achats de matériels, plateformes et logiciels informatiques destinés aux Technologies de l'Information et de la Communication pour l'éducation et d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte constitutif du groupement de commandes et son avenant.

ADHESION AU SERVICE MUTUALISE DE SOMME NUMERIQUE ET ADOPTION DE LA CHARTE ENT.

Considérant l'intérêt de mettre en œuvre le projet des ENT dans notre école, en collaboration avec le syndicat mixte Somme Numérique qui coordonne cette opération au niveau départemental,

Considérant que la mise en œuvre des ENT à l'école de Bouquemaison est possible grâce à l'adhésion de la CCTNP au syndicat mixte Somme Numérique,

Après en avoir délibéré le conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents d'adhérer au service mutualisé de Somme Numérique, d'adopter la charte des ENT et d'autoriser Monsieur le Maire à signer cette charte.

QUESTIONS DIVERSES

Commissions CCTNP :

Monsieur le Maire informe qu'il n'est pas obligatoire d'être délégué à la CCTNP pour faire partie des commissions. La CCTNP propose à l'ensemble des conseillers municipaux des communes membres de faire acte de candidature avant le 15 septembre s'ils souhaitent en faire partie. Il s'agit de permettre à l'ensemble des élus locaux de s'investir au sein de l'intercommunalité.

Monsieur le Maire précise que c'est pour respecter ce délai qu'il souhaitait initialement faire cette réunion le 11 septembre mais qu'elle a été repoussée à ce jour faute d'ordinateur. Il tout de même encore possible de s'y inscrire car le conseil communautaire validant la composition des commissions a lieu mardi prochain à 18h30 en public limité.

Monsieur le Maire donne lecture des différentes commissions existantes :

- 1- Commission finances avec Monsieur Jacques MASSET, 1^{er} Vice-Président

- 2- Commission économie pour l'étude des dossiers de demande de subvention avec Monsieur Jacques MASSET.
- 3- Commission Appel d'Offres avec Monsieur Jacques MASSET.
- 4- Commission SAPIN-Délégation de service public avec Monsieur Jacques MASSET.
- 5- Commission scolaire avec Monsieur Jacques MASSET. Monsieur le Maire rappelle que les statuts de la CCTNP avaient été rejetés car ils imposaient le transfert de la compétence scolaire. Suite à une subtilité rédactionnelle, ils ont été approuvés en permettant au Bernavillois de maintenir ses avantages. C'est un sujet qui sera rapidement étudié.
- 6- Commission économie-tourisme avec Monsieur Jean-Michel BOUCHY, Vice-Président
- 7- Commission environnement et développement durable avec Monsieur Francis PETIT, Vice-Président.
- 8- Commission solidarité avec Madame Catherine PENET-CARON, Vice-Présidente
- 9- Commission voirie-bâtiments-aire d'accueil des gens du voyage – sentiers de randonnées avec Monsieur Patrick BLOCKLET, Vice-Président. Monsieur le Maire précise qu'il s'agit d'une commission importante pour nous car elle va traiter entre autres de la voie de chemin de fer.
- 10- Commission planification et urbanisme – assainissement-ordures ménagères avec Monsieur François DURIEUX, Vice-Président. C'est la commission qui aura en charge l'élaboration du PLUI qui fixera les normes de planification de l'urbanisme pour les communes membres et établira les principales règles applicables à l'utilisation du sol sur un territoire déterminé, notamment en matière de permis de construire.
- 11- Commission culture-communication avec Madame Anne Sophie DOMONT, Vice-Présidente. Cette commission est chargée de la gestion du réseau des bibliothèques. Monsieur le Maire explique qu'avant la fusion les 3 com de com avaient un fonctionnement différent et qu'il est difficile aujourd'hui de les harmoniser. Le Doullennais fonctionne avec des bénévoles tandis que le Bocage Hallue est géré par des professionnels salariés.
- 12- Commission enfance-jeunesse avec Monsieur Jean-Michel MAGNIER, Vice-Président.
- 13- Commission personnel avec Monsieur Laurent CRAMPON, Vice-Président.

Monsieur le Maire propose d'appliquer la règle d'une seule personne par commune dans chaque commission, qu'il soumettra à la CCTNP.

Les membres du conseil municipal ne souhaitant pas candidater, Monsieur le Maire s'inscrit dans les commissions suivantes : économie, délégation de service public, solidarités, voirie, urbanisme et culture.

Monsieur le Maire informe que c'est lors du prochain conseil communautaire que l'on va statuer sur le FPIC. Le FPIC consiste à prélever une partie des ressources de certaines intercommunalités et communes « riches » pour la reverser à des intercommunalités et communes moins favorisées.

En 2017 la répartition du FPIC a fait scandale car le conseil communautaire avait décidé de réduire la part des communes de 30% au profit de l'EPCI.

Monsieur le Maire explique que la communauté de communes est dotée d'une enveloppe globale pour l'EPCI et les communes membres avec une répartition de droit commun.

Pour cette année la répartition de droit commun s'applique, ce qui représente pour notre commune une recette de 10 734 €

Demande de subvention :

Monsieur le Maire a reçu une sollicitation de la Société Protectrice des Animaux pour une aide financière.

Monsieur Grégoire DROLET n'est pas d'accord pour l'octroi d'une subvention car il estime que le fonctionnement de la SPA s'apparente plus à du commerce qu'à la protection de l'animal. Il fait remarquer que l'adoption d'un animal n'est pas gratuite.

Monsieur Jean-Louis OSSART précise qu'il s'agit d'un don qui sert au fonctionnement de l'association.

Madame Angélique LENFANT a un avis plus partagé car elle estime que malgré certaines aberrations quant à son fonctionnement, les animaux ne doivent pas être pénalisés.

Après en avoir délibéré, Monsieur le Maire propose de passer au vote. Le résultat est de 6 voix pour, 6 voix contre et 1 abstention ; aucune décision n'est donc prise.

Opération brioches :

Elle se déroule du 12 au 18 octobre 2020. Pour notre commune l'opération aura lieu le 17 octobre. Toutefois suite au départ de notre boulanger qui a dû anticiper sa fermeture en raison de soucis administratifs, il va falloir trouver un boulanger qui nous fasse les brioches.

Monsieur Pascal CARPENTIER demande combien faut-il de brioches ? Monsieur le Maire répond qu'on en commande une centaine.

Monsieur le Maire propose de faire la distribution en 5 binômes et une personne de permanence en mairie.

Même si cette remarque lui a valu quelques reproches, Monsieur le Maire rappelle qu'en faisant un don minimum de 20 € par chèque, on peut bénéficier d'une réduction d'impôt de 66%.

Madame Malory RENART demande que lui soit transmise l'affiche afin de communiquer l'opération.

Monsieur le Maire informe que Monsieur Bernard QUINDROIT coordonne l'organisation pour le Doullennais

Installation d'une friterie :

Monsieur le Maire informe qu'une friterie va s'installer rue de Saint Pol. Afin d'aménager le terrain, le Maire propose de l'aider en lui octroyant un peu de cailloux. Il a l'obligation de se positionner à 3m du domaine public et 3m des parcelles voisines.

Monsieur Grégoire DROLET craint pour la sécurité des clients car le RD est passager. Monsieur le Maire répond que trois places de parking vont être aménagées.

Monsieur le Maire explique que c'est cette même friterie qui fera la restauration rapide de la réderie. Madame Brigitte DEVILLERS demande quels sont les tarifs ? Monsieur le Maire répond qu'il est compétitif. Ses tarifs seront un peu plus élevés à la réderie car la commune prend une commission.

Afin de palier au départ de notre boulanger, la friterie en accord avec la boulangerie François propose de faire un dépôt de pain. Toutefois les horaires d'ouverture de la friterie (11h45-14h30 et 18h30-21h45) ne semblent pas propices au dépôt de pain. C'est pourquoi Monsieur le Maire propose à nouveau l'idée du distributeur de pain, accessible à toutes heures de la journée. Il informe qu'il a reçu le commercial ce matin avec les adjoints. Il propose de l'installer devant la poste étant donné qu'il ne faut pas un grand emplacement. Il suffit de trouver un boulanger. Monsieur le Maire a demandé à la boulangerie BOURGEOIS de Doullens qui n'est pas partant. Afin que l'affaire soit rentable, il faudrait qu'il puisse alimenter plusieurs distributeurs dans le secteur.

Madame Malory RENART propose de demander chez François.

Monsieur Julien CARPENTIER demande qui paye quoi ?

Monsieur le Maire répond que la commune aurait en charge la plateforme béton et l'alimentation de la machine en électricité. Il ajoute que le délai d'installation est d'environ trois semaines à partir de la signature de la convention avec le boulanger.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée s'il continue sa recherche afin de trouver un boulanger ?

A l'unanimité le conseil municipal accepte l'installation d'un distributeur de pain car ils estiment qu'il s'agit d'un service important rendu à la population d'un village.

Monsieur Grégoire DROLET demande si l'installation d'un petit commerce pourrait être envisageable ?

Monsieur Jean-Louis OSSART répond qu'il y a des années, nous avions à Bouquemaison une épicerie mais aujourd'hui ce type de commerce n'est plus rentable car il ne sert qu'en dépannage.

Antenne relais :

Monsieur le Maire informe que d'après Orange l'extension de réseau est terminée, la pose du compteur Enedis est planifiée le 3 septembre.

La mise sous tension Enedis est prévu vers le 18 septembre (les câbles seront branchés après cette étape)

La mise à disposition de la Fibre Optique sera effective fin septembre

Compte tenu de ces éléments, la mise en service définitive du relais interviendrait fin octobre. La tranchée relative à l'adduction fibre sera rebouchée courant septembre par leur sous-traitant.

Monsieur le Maire propose de réaliser un article ainsi que des photos pour le site internet afin d'informer la population.

Madame Claire DELZENNE a reçu un message de SFR informant de travaux sur une antenne près de chez elle du 21 au 24 septembre. Est-ce une coïncidence ?

Monsieur le Maire explique que nous avons écrit aux différents opérateurs afin qu'ils prennent contact avec orange pour se raccorder. Peut-être vont-ils entreprendre leurs travaux de raccordement mais nous n'avons pas plus d'informations.

City stade :

Monsieur le Maire informe que le matériel est arrivé chez l'installateur. Ce matin une équipe a commencé à clôturer et l'installation est prévue à partir de lundi.

Monsieur le Maire rappelle que suite à la volonté du conseil municipal de remplacer un jeu ressort par une balançoire, la demande a été émise auprès de l'installateur mais n'a pas pu être admise car la balançoire demande plus de place donc techniquement impossible.

Monsieur le Maire demande si l'on prévoit d'ores et déjà une inauguration ? Monsieur Julien CARPENTIER propose d'attendre la fin des travaux pour décider ensemble de ce qu'ils feront.

Madame Malory RENART pense à des matchs entre équipes du village.

Monsieur le Maire propose des petits matchs de chaque sport pour découverte.

Madame Malory RENART déplore que le futsal se soit délocalisé au city stade de Frévent sans en informer la population si bien que d'éventuels joueurs se sont retrouvés porte fermée mardi dernier.

Monsieur le Maire explique qu'il y a une grosse flaque d'eau dans la salle de sport due à une tôle envolée. Le couvreur du village est chargé de la remplacer mais il tarde à intervenir.

Logo pour la commune :

Monsieur le Maire présente les différentes propositions que nous avons reçues.

Une seule proposition de la population nous a été transmise anonymement. Il s'agit de deux boucs.

Monsieur Pascal CARPENTIER a fait travailler sa fille qui nous propose les trois bâtiments essentiels de la commune : la mairie, l'église et le château d'eau. Monsieur le Maire suggère de cacher une partie du château d'eau en y ajoutant la poste.

Madame Malory RENART nous a transmis plusieurs variantes qui peuvent être retravaillées en fonction des remarques du conseil municipal.

Monsieur le Maire explique qu'en 2015, une personne originaire de l'Allier, héraldiste amateur retraité des Finances Publiques, nous a proposé de réaliser un blason par informatique pour notre commune.

Il étudie sur internet les caractéristiques de la commune (histoire , géographie , légendes , activités économiques, saint patron , monuments ...) ce qui lui permet d'avoir une carte d'identité et d'être reconnue à l'extérieur.

Ainsi il nous propose trois blasons avec la clé de Saint Pierre et l'appartenance au royaume de France. Monsieur le Maire propose de rappeler cette personne afin d'avoir la signification des autres éléments.

Monsieur le Maire souhaite qu'on puisse avoir notre blason assez rapidement car nous sommes à cours d'enveloppes personnalisées et propose de les commander avec le blason.

Formation des élus :

Monsieur le Maire informe d'un mail reçu par les services de la préfecture concernant la formation des élus.

Les élus peuvent mobiliser leurs droits au titre du DIF dès le début de leur mandat à raison de 20 heures.

Afin de satisfaire le droit à la formation reconnu à chaque élu, la collectivité doit organiser une formation au cours de la première année de mandat pour tous les élus ayant reçu une délégation ; elle doit adopter une délibération pour établir les conditions d'exercice au droit à la formation, sous forme d'un tableau récapitulant les actions de formation des élus financées par la commune ; elle doit inscrire au bp un montant dédié à la formation des élus au minimum égal à 20% du montant total des indemnités susceptibles d'être allouées aux membres du conseil.

Plan de relance :

Nous avons reçu un courrier de la préfecture en date du 14/09/2020 nous informant que la troisième loi de finances rectificative pour 2020 a prévu des mesures de soutien en faveur des collectivités territoriales. Il s'agit à la fois de soutenir les recettes de fonctionnement des collectivités confrontées aux conséquences de la crise, et de concourir à leurs investissements.

Notre projet de rénovation de l'intérieur de l'église pourrait bénéficier de cette aide dans le cadre de la rénovation du patrimoine, cependant nous ne serons pas en mesure de présenter un projet ficelé avant le 31/12/2020.

Monsieur le Maire propose de voir avec le CAUE dont la mission est de promouvoir la qualité de l'architecture, de l'urbanisme et de l'environnement dans le territoire départemental.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h37.